

§) Equipement	
Feux de route	-
Feux de croisement	M (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	-
Clignoteurs	av 1 (E) AV/ 5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) à l'AV sur la flèche ar
Feux amers de brouillard	-
Feux complémentaires	1/ lampe de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	-
Essuie-glace	1/ balai avec 5m lave-glace
Avertisseurs	HELLA et 20005 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	L I E B H E R R	A 912
Homologation	CH 5495 12	
N°		
Carrosserie	excavatrice	
Places	total 1	avant
Poids à vide	17950	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 23,99
Poids total	17950	Cylindree 4710

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

*) Véhicule spécial : distance depuis le volant - vers l'avant du véhicule = 4800 mm; poids du véhicule.

+) Variante de pneus : 11.00 - 20 12 PR 2 x 7800 (5,75) Vmax 20 km/h
18 - 19,5 14 PR 9400 (4,50) 20 km/h

§) Equipement : la hauteur des feux de croisement et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs sont admises pour raisons techniques.

Inscription dans le permis de circulation:

- 104 - 1 miroir supplémentaire obligatoire; sur le côté droit, dirigé vers l'avant;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire; code 14: manoeuvres difficiles ... ;
- 137 - signalisation jaune/noir; de chaque côté sur le bras pendulaire; feu de gabarit en haut sur la flèche;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - assurer: la tourelle par une cheville; la flèche par un tube de 470 mm, le godet par un câble en métal, la lame arrière (si elle existe).

Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 15.07.81

Remplace FH du 15.07.81 221
02.09.86 - Frein de service SW

Service fédéral d'homologation